

# Et vous, où en êtes-vous de l'accessibilité de vos formations ?





# Ressource Handicap Formation

L'Agefiph et ses partenaires vous proposent,  
avec l'appui de la Ressource Handicap Formation,  
de vous engager dans une démarche de progrès  
continue de l'accessibilité de votre offre de formation.

## Testez-vous !

[agefiph.fr/acteur-de-la-formation](http://agefiph.fr/acteur-de-la-formation)



# L'outil digital est au service de la démarche de progrès vers une accessibilité de la formation pour tous.

Suivez le guide :



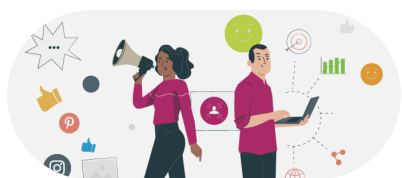
## 1. Rejoindre la communauté

- L'organisme s'inscrit et s'auto déclare sur l'outil digital.
- Le Référent handicap formation ouvre son espace membre.



## 2. S'engager et structurer sa démarche

- Le groupe projet Accessibilité est créée et la direction signe la charte d'engagement.
- Le référent de groupe pilote et organise la démarche avec le groupe.



## 3. Réaliser l'état des lieux de son accessibilité

- Le référent et le groupe co-réalisent un état des lieux du niveau d'accessibilité à partir d'un questionnaire.
- Le référent renseigne l'auto-positionnement sur l'outil digital .



## 4. Identifier des axes de progrès

- L'organisme définit un plan de progrès annuellement.
- Le référent clôture l'auto-positionnement et génère l'attestation et le dossier de synthèse.



## 5. Mesurer vos progrès et les partager

- Le référent handicap formation mesure les progrès réalisés par une évaluation.



## 6. Communiquer sur vos bonnes pratiques et votre engagement

- L'organisme bénéficie d'un kit de communication mis à votre disposition par l'Agefiph.

